

Une séance quasi-unanime

Le soutien de la ville à la société Entrepose Montalev, repreneur de la Compagnie provençale de mécanique, adopté par l'ensemble des élus

Le premier aggro coûte le plus cher. - A force de poser les premières pierres aux quatre coins de la ville, François Herisson saura bientôt bâtir les murs aussi bien qu'il sait déjà les repeindre.

Après la pose, jeudi, de la première pierre de l'espace aquatique dans lequel il sera interdit de plonger sous peine de se fracasser le crâne au fond du bassin de 1,30 mètres de profondeur, il attaque aujourd'hui, la construction de l'Antenne de police du Floréal : tout au plus deux ou trois agglos superposés.

Il ne manquera peut-être pas, cette fois-ci, de préciser le coût de l'édifice. Ce qui n'a pas été fait pour le bassin de Léry.

Il faut savoir que cet espace aquatique, ainsi qu'il a été baptisé, coûtera à la ville le prix du terrain cédé gratuitement à l'entreprise privée pour un bail de quelques dizaines d'années, le paiement de 800F. par heure d'utilisation par les écoliers (maîtrage compris) et surtout 23.720 F pour qu'une entreprise seynoise y effectue les sondages géologiques préalables à toute construction.

Un peu chère la première pierre!

Skinhead. - Les cheveux de Claude Lecocq, leader local du Front National, se sont dressés sur sa tête à la lecture d'un "Pif Paf" publié hier dans lequel nous remarquons qu'il n'y avait pas de skinhead dans le rangs du PC mais qu'en revanche on en croissait dans le proche voisinage du FN.

"Il n'y a pas de skinhead dans mon équipe à La Seyne, précisait hier Claude Lecocq. Ne faisons pas d'amalgame avec des épisodes vécus au niveau national qui, au demeurant, ne concernaient pas directement le FN. Il n'y a pas de malfrats ni de skinhead dans non entourage, car j'ai souhaité former une équipe saine et décidée."

Donc, si vous remarquez quelques crânes dégarnis autour de Claude Lecocq, sachez que seuls les ans en seront la cause.

Périn avec Hérisson. - C'est aujourd'hui certain. Bernard Périn sera sur la liste de François Hérisson en très bonne place, la troisième certainement, et aura à charge les affaires économiques et le développement. Un véritable challenge politique et personnel pour cet élu de gauche qui se retrouve aux premiers rangs de la liste conduite par le maire sortant RPR.

Gageons que Bernard Périn ne tardera pas à nous donner les raisons qui l'ont poussé à faire ce choix pour le moins extraordinaire localement et départementalement, car, ne l'oublions pas, il a présidé un temps aux destinées de la très remuante fédération varoise du Parti Socialiste d'alors.

Il y avait de l'urgence dans l'air. Sans cela, pour quelle raison valable, le conseil municipal se serait-il réuni, au grand complet, hier matin, dès 9 heures, en mairie ? Le sujet fort de cette dernière séance, avant l'échéance électorale du 11 juin prochain, concernait l'avenir de la Compagnie Provençale de Mécanique, actuellement en redressement judiciaire, qui emploie 35 personnes.

LA situation économique de la ville est telle, depuis plusieurs années, que l'annonce de l'arrivée d'un repreneur pour une société aux prises avec de graves difficultés de gestion, est assurément une bonne nouvelle.

L'ensemble des élus seynois, de droite comme de gauche, l'ont bien compris et, hier matin, s'il y eut débat autour de quelques points, tout le monde reçut favorablement la série de délibérations concernant le sujet soumis au vote.

Il est vrai qu'hier, en début d'après-midi, le dossier devait être présenté en préfecture, devant la Commission Régionale de Programmation.

La Société Entrepose Montalev qui reprendra donc en main les destinées de la Compagnie Provençale de Mécanique, s'est aussi engagée à maintenir les 35 emplois existants, à augmenter au fil des ans cet effectif et d'acquiescer le parc de machines de la CPM.

Le contrat passé entre la Ville, le bailleur, et la société Entrepose Montalev, le preneur, est d'une durée de 50 ans. La Ville s'est engagée à réaliser, dans le courant du 1er trimestre 1996, les travaux d'aménagement extérieur, la reprise partielle des façades et de mettre en conformité des circuits électriques, mais aussi, à créer des bureaux intérieurs, à reprendre intégralement les façades et toitures, et à procéder à la ré-

fection totale des circuits électriques et des sols. C'est la SAEM Marepolis, mandatée par la Ville, qui aura à charge de réaliser ces travaux.

PAS DE FINANCEMENT LOCAL

"Le financement des travaux incombant à la ville, précisait François Hérisson, sera assuré par les fonds européens Objectif 2, le Conseil général du Var et le Conseil régional PACA. La Ville de La Seyne n'est donc pas concernée par ce financement sur ses fonds propres.

Le montant global des travaux à réaliser en deux tranches est actuellement estimé à 13,4 millions de francs hors taxes."

En clair, le financement des 13,4 millions de francs sera assuré par Objectif 2, à hauteur de 6,7 millions de francs, par le Conseil général du Var, 3,35 millions de francs, et le Conseil régional, 3,35 millions de francs, dont 1,675 millions de francs au titre des contreparties nationales restant sur l'enveloppe Renaval et 1,675 millions de francs au titre de la convention AGIR.

A Charles Scaglia qui s'interrogeait sur la durée du contrat fixée à 50 ans, François Hérisson répondit que la société Entrepose Montalev devait effectuer de très lourds investissements et que cette durée était tout à fait acceptable.

Concernant le loyer dû par la société repreneuse, fixé à



La société Entrepose Montalev en passe de reprendre la Compagnie Provençale de Mécanique. (Photo Stéphane Doussot)

31.500 F. par mois, le maire précisait qu'il était à la hauteur de celui payé actuellement par la société CPM à la commune.

Joëlle Bres précisait, au nom du groupe communiste, qu'elle votait pour l'ensemble des délibérations concernant la reprise de la CPM parce que le

"PC est pour la réindustrialisation du site des anciens chantiers et milite pour que l'argent soit utilisé pour favoriser et développer l'emploi."

Après que François Hérisson, répondant à une question de Jean Sprecher, eût précisé que le vote du conseil municip-

pal serait ultérieurement suivi par celui du Conseil général et du Conseil régional pour l'attribution de leurs subventions respectives, les élus seynois adoptaient, à l'unanimité, le principe de la reprise de la CPM par Entrepose Montalev.